



**N.REF : JJG/CB**  
**DC N° 12.023**

**DECISION**

***Concernant la fixation de tarif  
de stage de danse « HIP HOP » avec Magali LEFAY  
du 18 janvier 2012 au 03 février 2012***

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 11/1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**D E C I D E**

- De fixer le tarif de stage de danse « HIP HOP » avec Magali LEFAY du 18 janvier 2012 au 03 février 2012 comme suit :

\* 10,00 €le stage

- D'encaisser la recette correspondante au compte 7066 –Fonction 4210 du Budget Communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 20 janvier 2012

**Fait à ROYAN, le 18 janvier 2012**

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD